



Declaracion urssaf

Par quedubonheur

Bonjour,

je me pose une question concernant mon employeur sur la déclaration des frais de déplacement des employés qu'il fait à l'URSSAF pour exonération fiscale.

Mon employeur ne me paye pas les trajets lieu d'habitation / lieu d'embauche.

Il en a le droit vu que c'est facultatif

Il me paye par contre mes déplacements lieu d'embauche / lieu de travail sur une base de 0.27 Euro par KM ce qui correspond environ d'après le barème de l'URSSAF à des déplacements en mobilette !!!

Ce qui me fait douter sur son honnêteté concernant la déclaration qu'il fait, c'est qu'il nous demande la photocopie de nos cartes grises de nos véhicules personnels.

D'après les textes de l'URSSAF on demande les cartes grises des véhicules personnels en général que pour justifier qu'on rembourse les déplacements lieu d'habitation / lieu d'embauche suivant la "grosseur" du véhicule et que ce n'est en aucun cas un complément de salaire.

Ma question est simple: peut-il faire une déclaration de frais de transport donnée sur justificatif de carte grise à l'URSSAF pour exonération d'impôt alors qu'en vérité il nous donne tout juste le minimum correspondant au frais de déplacement lieu d'embauche / lieu de travail